



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

**Service Régional Académique
de l'Enseignement Supérieur**

Bordeaux, le 19 novembre 2025

Rectorat de région académique
Nouvelle-Aquitaine
5 rue Joseph-de-Carayon-Latour
33000 Bordeaux France

Arrêté n°25-873 du 18 novembre 2025
portant création de la commission électorale pour les
élections des représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine.

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Recteur de l'académie de Bordeaux et Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine est composée comme suit :

Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
M. Christophe MATHIEU, Directeur adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine.	M. Pascal MERGUI, Directeur du site restauration Pessac-Gradignan, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
Mme Karine PELTIER, Directrice du Clous de Pau, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	Mme Evelyne HERNANDEZ, Secrétaire de la direction Vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
Mme Juliette POCARD, Directrice de la Vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	Mme Lise PATIES, Cheffe du service affaires générales, juridiques et partenariats, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
M. Samy DJADOUR, Adjoint à la directrice de la Vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	M. Fabrice BILLY, Directeur du site hébergement Talence, Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE : « FAGE »	Théo DI PALMA	Ainhoa ARREGLE
ORE: « UNEF »	Büsra DIRIK	Augustin DUBREUIL
ORE: « UNI »	Louise MONTANGON	Arthur POMMIER
ORE: « Union Étudiante »	Célia FARADJI--GUILLIOUT	Léo ARTIGAU ORCIERE

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné :
Mme Lebrun Clara, Cheffe de mission vie étudiante.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Bordeaux-Aquitaine et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale, par intérim, du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation

Emmanuel ROUX

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.